



## Le Programme Personnalisé de Réussite Éducative (PPRE)

### POUR QUI ?

Les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.  
Les élèves maintenus dans un cycle.  
Élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire

### POURQUOI ?

Pour **prévenir** l'aggravation des difficultés et aider l'élève à **surmonter** les obstacles dans la poursuite de ses apprentissages. Pour améliorer l'estime de soi. Pour éviter de décrocher et lutter contre l'absentéisme. Pour élaborer un **partenariat école-famille**.

### COMMENT ?

En **formalisant** et en **coordonnant** les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève : pédagogie différenciée en classe, Activités Pédagogiques Complémentaires, décloisonnements, prise en charge en Français langue de Scolarisation, suivi à la maison, aide extérieure...

### QUOI ?

Un document qui organise des **actions ciblées** sur des **compétences précises** à partir d'une observation et d'une **analyse des besoins** de l'élève. Il prévoit les objectifs, les ressources, les types d'action, les modalités d'évaluation et de progrès, **dans un calendrier défini**.

### PROCÉDURE

L'**enseignant** propose et formalise le PPRE avec la famille et l'**élève** qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance. La **direction** signe à son tour le PPRE et l'enregistre sur un tableau de synthèse. La signature du document représente un **contrat** entre l'école et la **famille** qui en garde une copie.

Le PPRE est évalué, ajusté, reconduit ou arrêté en fonction des progrès ou de la persistance des difficultés observées. Les PPRE sont transmis au cours des réunions interniveaux durant les premières semaines de l'année scolaire suivante.

### TEXTE DE RÉFÉRENCE

<https://eduscol.education.fr/858/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative>